



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Compte rendu du CTL du 21 mars 2019

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- 1 - Bilan de l'entretien professionnel 2018 (pour information)
- 2 - Dotation globale de fonctionnement 2019 – titre 3 (pour information)
- 3 - Bilan de la formation professionnelle 2018 et perspectives 2019 (pour information)
- 4 - Organisation générale de la campagne déclarative 2019 (pour information)
- 5 - Questions diverses à la demande des organisations syndicales :
 - Point d'avancement Télétravail
 - Point sur la prime PAS
 - Géographie revisitée
- 6 - Autres questions diverses

Les représentants du personnel FO-DGFIP se sont insurgés sur le fait que l'ensemble des points soit pour information et ont demandé un vote sur certains points.

En préambule, les **représentants FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :
« Madame la Présidente,

Revenons au contexte général touchant la Fonction Publique dans le cadre de l'avant projet de Loi présenté récemment et qui s'intitule : « Transformation de la Fonction publique »

Après lecture de ce projet de loi, et décryptage, nous y voyons surtout la « destruction de la Fonction Publique ».

Outre la modification du statut ouvrant à la généralisation de la contractualisation et donc de la précarité, ce projet de transformation remet en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis pour les mutations et promotions des compétences des CAP. L'avant projet de loi prévoit aussi la suppression des CHS-CT, en les fusionnant avec les Comités techniques.

Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que cet arsenal n'a d'autre objectif que de réduire les domaines d'intervention et les moyens des instances représentatives des personnels.

De plus, plusieurs articles de ce projet, sous couvert de mobilité et de transition professionnelle, s'inscrivent clairement dans des dispositifs issus du secteur privé avec notamment la mise en place de rupture conventionnelle et de détachement d'office des fonctionnaires, autant d'outils visant à atteindre les objectifs gouvernementaux de suppressions d'emplois au sein de la Fonction Publique.

Concernant la DGFIP, nous rappelons que le lancement du PAS n'a pas constitué une petite surcharge de travail pour les agents, mission qu'ils ont accomplie comme toujours avec beaucoup d'engagement et de compétences.

Pour autant, depuis le début de l'année et en raison de leur mobilisation sur le PAS, les agents subissent le retard accumulé sur l'ensemble des tâches d'assiette et de gestion. Dans ce contexte, ils en redoutent les

conséquences sur le fonctionnement des services au cours des prochains mois et échéances, ainsi que les répercussions sur leurs conditions de travail.

Madame la Présidente,

« Que vais-je devenir, à quoi va ressembler mon avenir professionnel, est-ce que la DDFIP de Hte-Loire existera toujours dans 3 ans, que va-t-il advenir du service public de proximité ? »

C'est là les questions anxiogènes qui tourne en boucle dans les têtes de vos agents et dans toutes les conversations !

Mais le sujet majeur d'angoisse à la DGFIP fait suite à une réunion du 9 janvier dernier, au cours de laquelle le Directeur Général recevait les organisations syndicales nationales pour leur exposer sa vision, à court terme, du réseau de notre administration selon un concept de «géographie revisitée»..

S'appuyant sur un cahier des charges intitulé «bâtir un nouveau réseau», l'ambition affichée consiste à supprimer la quasi totalité des Trésoreries sur le territoire national, en les remplaçant par quelques services facturiers industrialisés.

Les services gérant les missions fiscales, SIP-SIE-SPF seraient aussi lourdement impactés, et réduits également à la portion congrue en terme d'implantation.

Quant à la déconcentration de proximité chère à M Darmanin, elle reviendrait à désigner des chargés de missions censés proposer leurs services aux Mairies ou dans les Maisons de Services Au Public, l'une des options pouvant aller jusqu'à sillonner les campagnes au volant d'un bus DGFIP !!

Il est entendu que de tels projets destructeurs ne peuvent que nourrir les plus vives inquiétudes chez les personnels, d'autant que bon nombre de missions pourraient par dessus le marché être externalisées dans les collectivités locales ou dans le secteur privé.

Dans ce contexte Madame la Présidente, allez-vous dire enfin quel est le plan funeste que vous réservez à la DDFIP de Hte-Loire?

Concernant le maillage territorial, les emplois: qu'avez-vous fait remonter à la DG pour le 15 février dernier ?

Ne rien dire, reviendrait à prendre vos agents pour des ignorants!

Ils sont informés, des directeurs ont déjà communiqué! Pourquoi pas vous ?

Le prétexte du Grand Débat National que vous avez déjà invoqué, ne tient pas !

Une non-réponse signifierait que les tensions liées à ce climat anxiogène et aux conditions de travail rendues difficiles, vont encore s'amplifier dans les services.

Jusqu'à quand ?

FO-DGFIP rappelle ses revendications de retrait de l'avant-projet de loi Fonction Publique et du projet de « géographie revisitée » du DGFIP.

FO-DGFIP 43 s'engagera pour combattre , à tous les niveaux et par tous les moyens, cette récession sans précédent pour les agents et les usagers, qui remet en cause l'égalité de droits et les valeurs républicaines.

Entretien professionnel, formation , budget, campagne déclarative 2019 sont à l'ordre du jour de ce CTL : nous y reviendrons en cours de séance. Ces points sont simplement présentés pour information : les représentants FO-DGFIP comme ils vous l'ont déjà demandé par mel du 13 mars 2019 proposeront en séance de procéder à un vote sur ces points.

Il en ira de même pour les sujets touchant au télétravail et à la « géographie revisitée ».

En réponse, la direction indique que le rôle de la fonction publique dans le fonctionnement de la Nation est un sujet de débat. Notre Ministre suggère par ailleurs que la déclaration des revenus devienne tacite. Nous avons rappelé notre attachement à la valeur républicaine que représente la déclaration faite par chaque citoyen, que cette démarche symbolise le début de l'appartenance à la République et au consentement à l'impôt. Sur les réformes en cours, notre direction nous précise que les schémas ne sont pas figés et que rien n'est remonté au 15 février dernier.

A la demande des représentants les sujets sont traités dans un ordre différent que celui prévu.

1- Organisation campagne déclaration 2019

La direction a présenté les faits marquants du bilan de la campagne déclarative 2018.

Le plus important concerne la hausse de l'accueil autant physique (29%) que téléphonique (27%) mais aussi par voie dématérialisée (e-contacts).

Le seuil des revenus obligeant à télédéclarer ayant baissé, le taux de déclaration Internet a augmenté de plus de 6% soit 9204 télédéclarations de plus par rapport à l'année précédente.

La direction indique que les services ont du traiter des travaux supplémentaires (liste 2 : déclarations en ligne présentant des anomalies nécessitant des mises à jour de la taxe d'habitation ; liste 4 : déclarations en ligne présentant des anomalies nécessitant la re-materialisation des déclarations).

La direction souligne que la campagne a été globalement maîtrisée.

Notre expert a pris la parole pour expliquer qu'avec l'augmentation de l'accueil, les personnels n'étaient mobilisés qu'à l'accueil et qu'il a été difficile de tout réaliser. Il appuie sur le fait que les travaux des listes 2 et 4 sont enfin reconnus par la direction.

L'accent est aussi mis sur les paiements des avis de plus de 1000€ qui devaient être dématérialisés et qui ont générés des pénalités si ce mode de paiement n'était pas respecté . Cela a engendré un flux d'accueil physique important et un mécontentement des usagers qui s'est déversé sur les agents d'accueil.

Par ailleurs les vacataires ont saisi les déclarations conformes mais ils ne peuvent remplacer des agents titulaires.

Pour l'année 2019, la direction indique que l'organisation de la campagne suivra 2 axes principaux :

- la bonne compréhension par l'utilisateur du Crédit d'Impôt Modernisation du Recouvrement (CIMR)
- les aspects techniques devant être soulevés par la note de campagne départementale.

Le flux d'accueil attendu sur les 3 canaux devrait être en hausse et l'accueil sur rendez-vous sera un outil supplémentaire pour la direction. Les services civiques devront accompagner les contribuables vers l'usage du numérique.

Notre expert explique que le CIMR va être compliqué à faire comprendre aux usagers alors que les agents n'ont pas été formés. En ce qui concerne l'accompagnement des usagers vers le numérique, un seul ordinateur est en libre service sur le site du Puy-en-Velay ce qui limite la promotion des services en ligne. Par ailleurs, les services civiques ne pourront pas renseigner les usagers pour compléter la déclaration de revenus.

2- Télétravail

9 agents ont exprimés une demande : 4 à la direction, 3 au SIE du Puy, 1 au SIE-SIP de Brioude et un à la trésorerie de Cayres; les demandes sont encore à l'étude. L'acceptation se caractérisera par un contrat tripartite (terme employé par la direction) entre l'agent, le responsable du service et la direction. Chaque contrat est adapté à la situation particulière de travail : une convention en formalise les modalités.

Nous avons souhaité que ces conventions soient présentées en CTL ou à défaut en CAP ce qui ne semblait pas être prévu. Nous avons fait remarquer qu'il serait impossible de jouer notre rôle de représentants et défendre au mieux les intérêts des agents si nous n'avions pas connaissance des modalités décrites dans ces conventions : la direction étudiera notre demande. A suivre.....

3- Géographie revisitée

La direction revient sur la philosophie de la démarche : l'adaptation du réseau telle que nous la subissons depuis des années n'est plus d'actualité. Aujourd'hui nous devons revoir toutes nos organisations «voir les tâches en gestion que nous pourrions faire de manière industrielle aussi bien dans les SIP, SIE qu'en trésorerie dans le respect des objectifs fixés dans les lignes directrices».

Les représentants **FO-DGFIP** ont fait remarquer que parler d'industrialisation dans un service public était déplacé et contraire aux valeurs d'un service public républicain.

Pour le domaine SPL il s'agit de concentrer dans des services de gestion la prise en charge des dépenses et recettes avec comme limite un effectif de 50 agents : une telle organisation laisse présager du devenir du réseau.

Il nous est affirmé que les élus des collectivités locales conserveraient une «proximité humaine» avec un agent conseiller dédié.

Pour le 1er janvier 2020 nous ne devrions pas avoir d'annonce en raison des élections locales. Toutefois, la spécialisation hospitalière devrait débuter cette année-là.

D'autre part la direction précise qu'en cas de restructurations le 1er septembre serait plus pertinent car il permet de coupler celles-ci avec les échéances RH. Des transferts en cours d'année comptable ne poseraient-ils pas de problèmes???

Les représentants du personnel ont tous voté une motion contre la «casse revisitée» de nos services.

4- Bilan formation

En 2018, la DDFIP 43 a organisé 28 stages en présentiel (52 sessions) . Les e-formations représentent 83 modules dont le prélèvement à la source et la mise en place de SIRHIUS; seul 51,8% des agents valident leur e-formation : nous avons indiqué qu'il était difficile de concilier présence sur son poste de travail et réalisation d'une formation; la direction nous indique qu'elle met à disposition des salles pour les agents qui le souhaitent .

5- Bilan recours notation

En 2018, 7 recours hiérarchiques ont été présentés, dont 4 ont conduit à un recours devant la CAP Locale. Sur ces 4 un a fait l'objet d'un recours national. Pour 2019, le recours en CAP nationale est supprimé.

6- Budget 2019

Les crédits notifiés à notre département sont encore en baisse de près de 7% pour un montant global de 1 123 266 €. Selon les termes de notre direction «la dotation 2019 ne permettrait pas d'honorer les dépenses envisagées de fonctionnement courant» aussi, comme les années précédentes seuls des abondements supplémentaires permettront de faire face aux dépenses pourtant déjà comprimées à leur maximum malgré le départ de L'OPAC et le recours à CLIC'ESI d'un syndicat qui devrait nous faire économiser 56 000 € de dépenses. Ainsi 2 véhicules atteints par la durée maximum d'utilisation prévue seront remplacés, un nouveau matériel pour les géomètres est prévu pour un montant de 13 235€.

Les représentants du personnel ont exprimé par un vote l'insuffisance budgétaire de ce budget qui ne permet même pas de faire face aux dépenses inéluctables prévues.

8- Questions diverses

- Les pannes récurrentes de l'ascenseur de Terrasson ont été abordées. Outre le fait que celui-ci fonctionne de moins en moins souvent, il s'agit aussi d'un problème de sécurité pour le cas où une personne resterait coincée. La direction nous indiquent que la maintenance est faite régulièrement et qu'un technicien va à nouveau intervenir.

- Le déménagement du Puy Ville est prévu pour fin 2019. Il conduira à des travaux aussi bien au niveau 0 qu'au niveau 3 de la direction : ce projet fera prochainement l'objet d'un CHS et d'un CTL.

**Les représentants Force Ouvrière : Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, Karine VEYSSEYRE.
Experts : Stéphanie BENOIT, François Jean Canal.**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des FP du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

